BARÈME D'HONORAIRES

ACACIA IMMOBILIER
EURL au capital de 8000€ - RCS Caen 453 064 594
Siège social : 49, avenue de la Mer, 14390 CABOURG
Tel : 02 31 28 00 00 - E-mail : cabourg@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 décembre 2023

Honoraires de transaction :

Forfait minimum de 5500€ + 5% du prix du bien au-delà de 50.000€.

Les honoraires sont partagés par moitié entre le vendeur et l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Dans le cas d'un **mandat de recherche** la totalité des honoraires est à la charge de l'acquéreur.

Cas particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Vente en viagers : Les honoraires d'un montant de 10% à la charge du débirentier sont calculés sur la valeur du bien qui a permis de déterminer le montant de la rente viagère.

Immobilier commercial : 5% ht soit 6%ttc du prix du bien avec un forfait minimum de 5000€ht.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires de vente d'un lot annexe :

- Forfait de 1750€ à la charge du vendeur et de 1750€ à la charge de l'acquéreur

Autres prestations

Avis de valeur : 500€ à la charge du vendeur pour succession ou impôts.

Honoraires de rédaction d'acte : 350€ à la charge du vendeur et 350€ à la charge de l'acquéreur.

N° TVA intra-communautaire : FR15453064594 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n°CPI14042016000004735 délivrée par la CCI de Caen (14000) 1, rue René Cassin Saint Contest – Activité : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : CEGC 16, rue Hoche, 92919 Paris La Défense Cedex. NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 01 décembre 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ TTC / m² de surface habitable	8€ TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3€ TTC / m² de surface habitable	3€ TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	2,5% TTC loyer annuel charges comprises	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)		25% TTC loyer annuel charges comprises
Bail professionnel		12% TTC loyer annuel charges comprises
Bail stationnement (parking, garage…)		12% TTC loyer annuel charges comprises

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150€ TTC	**X**
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 200€ TTC	**X**
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300€ TTC	**X**
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	**X**
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

ERP (Etat des Risques et Pollutions) 45€ TTC à la charge du bailleur si pas d'autres diagnostics à réaliser.